



## Litige location frais jardinage

Par **le cann**, le **28/10/2012** à **14:52**

Bonjour,

Nous louons une maison plus jardin depuis un an, notre propriétaire est intervenu via un jardinier) en mai sur notre terrain pour étêter un grand pin et tailler un petit magnolia ainsi q'une petite haie de laurier, ceci sans notre accord.

Il nous réclame à présent une facture de 360 euros.

La facture du jardinier s'établie comme suit

700 euros taille pin magnolia et haie plus déblaiement .

Merci de votre aide

Par **edith1034**, le **28/10/2012** à **17:10**

L'entretien du jardin est à votre charge suivant les conditions que vous décidez vous même et non pas suivant les desideratas du bailleur

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

refusez cette facture

Par **Lag0**, le **29/10/2012** à **08:32**

Bonjour,

Si vous avez la jouissance exclusive du jardin (voir le bail), le propriétaire ne pouvait pas y pénétrer sans votre autorisation, donc encore moins y faire procéder à des travaux.